

APPRENTISSAGE : Examens et réouverture des établissements aux mêmes dates !!!

A défaut de réponses des ministères concernés, l'UMIH avait alerté le Président de la République au sujet des examens pratiques de nos apprentis.

En effet, ils sont privés d'exercices professionnels depuis de nombreux mois en raison de la fermeture administrative des restaurants et pourtant nous allons les contraindre à passer leur examen pratique.

Non seulement nous n'avons pas été entendus, mais en plus les sessions d'examens viennent officiellement d'être maintenues et organisées aux mêmes dates de réouverture de nos entreprises.

Ainsi, dans les CFA , des épreuves orales et écrites sont prévues du 18 au 21 mai alors que les restaurants peuvent rouvrir leur terrasse à partir du 19 mai !!!

Il est inconcevable que les restaurateurs ne puissent pas avoir leur équipe au complet la semaine de la réouverture de leur établissement où, après plus de 6 mois de fermeture, un gros travail de remise en route, d'agencement et de remotivation doit être effectué.

Certains restaurants envisagent même de devoir repousser leur date de réouverture !!!

Le ministère de l'Education Nationale ne porte aucune considération aux apprentis ni à leurs maîtres d'apprentissage. En effet, comment accepter que ces jeunes soient présentés aux sessions finales alors que certains n'auront pu s'exercer en situation réelle d'activité que 7 à 8 mois.

Nous nous interrogeons sur la volonté réelle du Gouvernement en matière d'apprentissage et nous réitérons notre demande de report de ces examens pratiques au nom de l'égalité dans les parcours professionnels pour nos apprentis.